Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261013-DB20261004-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Convocation du 7 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le treize octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Karine BOIVIN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Pierre SALOU, Rokiatou KEITA, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Céline PESTEL donne pouvoir à Anthony DECRETON
Maxime LE CRONC donne pouvoir à Rokiatou KEITA
Pierre-Yves BRUNEL donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC
Pascal FOURNET donne pouvoir à Bruno BEUZIT
Aude SECONDINO donne pouvoir à Karine BOIVIN
Eric PRONGET donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mari COURTAS

Membres en exercice : **33**
Présents : 26
Votants : 33

2026-10-04 - Amortissements Ville - M57 - Modification

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'évolution au niveau des natures comptables qui conduit à certaines modifications en lien avec le service de gestion comptable, deux types de biens amortissables sont concernés le matériel de téléphonie et les installations générales de bâtiments,

Considérant la nouvelle liste de biens amortissables jointe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter la nouvelle liste des biens amortissables.

À Ploufragan, le 15 octobre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

La secrétaire de séance
Mari COURTAS

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261013-DB20261004-DE

AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

ROCEDURE	Libellé	Cadence amort
MORTISSEMENTS	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur 1 an (article R.2321-1 du CGCT) : **500 €**	1
INEAIRE **RORATA** **EMPORIS**	**Catégories de biens amortis**	
	Camion	8
	Voiture	8
	Véhicule propreté urbaine	10
	Tracto-pelle	7
	Logiciel	2
	Logiciel spécifique	1
	Matériel informatique	4
	Matériel de téléphonie	4
	Coffre-fort	20
	Equipements de garages et ateliers	10
	Equipements des cuisines	10
	Equipements sportifs	10
	Tondeuse et matériel horticole	5
	Frais d'études	5
	Etude, élaboration, modification ou révision des documents d'urbanisme	6
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5
	Mobilier	10
	Matériel classique	10
	Matériel de sonorisation	5
	Instruments de musique sauf piano	7
	Piano	10
	Abri pour cheptel	10
	Abri à vélos	10
	Matériel nautique de sécurité	7
	Fonds de concours publics	10
	Subventions versées à des organismes publics	10
	Subventions versées à des organismes privés	5
	Agencements et équipements de bâtiments	20
	Immeuble de rapport	20
	Installations générales de bâtiments	10
	Terrain plan vert et bleu	1
	Plan vert et bleu	15
	Droits intellectuels	2
	Benne ordures ménagères	7
	Les subventions d'investissements transférables sont amorties selon la même cadence que le bien sur lequel elles sont affectées	

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261013-DB20261004-DE

Exceptions suite à la reprise de l'inventaire	
Bâtiments locatifs 23 ans	23
Bâtiments locatifs 24 ans	24
Réseau assainissement mise à disposition	1
Installation et traitement de l'eau potable	15